

PRÉSIDENTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2437-2015/ARR/DJA

du : 22/09/2015

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DRH	1
DENV	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 21 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu la délibération n° 8-2015/APS du 27 mars 2015 portant organisation des services de la direction de l'environnement ;

Vu l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 975-2015/ARR/DENV du 27 mars 2015 portant organisation des services de la direction de l'environnement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2184-2015/ARR/DRH du 31 août 2015 autorisant la prise en charge de monsieur Jean-Marie LAFOND – ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts du cadre Etat – détaché auprès de la province Sud – le nommant directeur de l'environnement de la province Sud ;

Vu le rapport n° 1684-2015/ARR du 15 septembre 2015,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 20 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé, les mots « *Madame Céline MARTINI, directrice de l'environnement de la province Sud, par intérim,* » sont remplacés par les mots « *Monsieur Jean-Marie LAFOND, directeur de l'environnement de la province Sud,* ».

ARTICLE 2 : L'article 21 de l'arrêté du 16 mai 2014 susvisé est modifié comme suit :

1°) Au 1^{er} alinéa, les mots « *Monsieur Louis-Charles CORFDIR, directeur adjoint de l'environnement de la province Sud, par intérim,* » sont remplacés par les mots « *Madame Céline BOUDEELE épouse MARTINI, directrice adjointe de l'environnement de la province Sud,* ».

2°) A l'alinéa 2, les mots « *madame Céline MARTINI* » et « *monsieur Louis-Charles CORFDIR* » sont remplacés respectivement par les mots « *monsieur Jean-Marie LAFOND* » et « *madame Céline BOUDEELE épouse MARTINI* ».

3°) Aux alinéas 4, 7, 9, 12, 14 et 17, les mots « *madame Céline MARTINI et de monsieur Louis-Charles CORFDIR* » sont remplacés par les mots « *monsieur Jean-Marie LAFOND et de madame Céline BOUDEELE épouse MARTINI* ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.